

● Evolution des organisations pour gagner en efficience (= faire plus avec moins !)

Un gain de 2000 ETP espéré par la DG :

- Evolution de l'accueil physique par la **modification des horaires d'ouverture au public**, la **suppression des réceptions sur flux « placement »** (toutes les sollicitations devront être traitées par le-la conseiller-e référent-e)
- Evolution de l'accueil téléphonique par la **suppression de la file « RDV Recours »** et l'**externalisation à la plate-forme privée Web Help de la file RAC « Inscription »**
- **Externalisation des saisies des AE isolées** (sauf AE spécifiques qui devront être envoyées au prestataire pour numérisation et archivage GED)
- Développement des S@D
 - Auto inscription sur des prestations (ex Activ'Emploi)
 - **A terme (2016) la dématérialisation de L'IDE et de la DAL**
- Mise en place de conseiller-es « contrôle de la recherche d'emploi » pour permettre aux conseiller-es de se centrer sur l'accompagnement !...

Sous-jacent : le retour aux équipes « métier »

Le DR annonce que les temps non contraints devront représenter 30 % du planning des agent-es

Pour le SNU, faute de moyen pour absorber la charge, la pression sur les citrons que nous sommes s'amplifie :

- Le conseiller référent devra se centrer sur sa « dominante »
- Tous les moyens sont bons pour éviter les réceptions téléphoniques ou physiques
- L'externalisation fait porter sur des prestataires privés une charge qui est négociée à moindre coût et donc une précarisation des salarié-es. Lorsque l'IDE par 3949 sera supprimée et les emplois avec, cela sera invisible !
- La multiplicité des canaux de sollicitation (dont mail.net qui va se développer aussi pour les conseiller-es entreprise, et la dématérialisation des justificatifs et des aides) entraîne un déport sur le-la seul-e conseiller-e référent-e

Les 30% du temps non contraint risquent de ne pas suffire

● Conseil en Evolution Professionnelle (CEP)

A l'image du CPF (rappelez vous le remplaçant du DIF qui devait nous faciliter la vie et celle du public !), un dossier qui tarde à se mettre en place, en attente d'une instruction de la DG.

C'est le cœur du métier de l'intermédiation, l'accompagnement au projet de reprise d'emploi :

- Accueil, information, conseil, orientation, mise en œuvre du parcours et bilan
- Recentrage sur le-la conseiller-e référent-e qui assure le suivi tout au long du parcours et peut faire appel à des prestations (ex Activ projet) ou aux Equipes d'Orientations Spécialisées.

Comme pour Mr Jourdain, nous faisons du CEP sans le savoir !

Mais bientôt avec un cahier des charges, un réseau territorial, des procédures et des documents à compléter... **Bref, vous avez dit simplification ?**

Le SNU s'inquiète du non respect du cahier des charges (commun aux opérateurs) qui précise que la personne reste libre d'entrer ou pas dans le dispositif et de l'interrompre. En contradiction avec l'esprit de la loi, à Pôle emploi, la gestion de la liste devra s'appliquer (dixit DR en CE).

● Recrutement d'une psychologue du travail à St Etienne Bellevue :

Suite aux interventions du SNU en CE, le DR pense à réaffecter le poste sur l'APES compte tenu de la proximité géographique avec le site.

Prochaine réunion les 25 et 26 juin 2015

Vos Elu-es : Annick JAGU - Mireille DELPLACE - Evelyne NIGRA - Julien VEYRET - François BUTTET
Viviane FERNANDEZ - Nathalie REVERDELL - Yvette RIZZI - Olivier BEAL (RS)